

Office de l'enseignement spécialisé - OES
Rue de l'Écluse 67
2000 Neuchâtel
☎ 032 889 89 11
✉ oesn@ne.ch
www.ne.ch/oes



**DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FAMILLE**
OFFICE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Inspectrice de l'enseignement spécialisé

Rébecca Veillard

Ecluse 67

Case postale 3016

2000 Neuchâtel

☎ 032 889 58 55

☎ 079 403 22 78

✉ Rebecca.Veillard@ne.ch

Fondation Les Perce-Neige
Domaine de compétences Écoles spécialisées
Secrétariat

Michelle Veuve

Ch. Mont Loisir 23°

2208 Les Hauts-Geneveys

☎ 032 854 22 67

✉ michelle.veuve@ne.ch

Maîtresse principale

Dominique Schneider Taillard

☎ 079 301 69 63

✉ dominique.schneidertaillard@ne.ch

SOUTIEN PÉDAGOGIQUE SPÉCIALISÉ

**destiné aux élèves en situation
de handicap mental et aux élèves relevant
de troubles du spectre autistique (TSA)**

Juillet 2017

1. Organisation

L'OES rend les décisions relatives à l'octroi des prestations de soutien pédagogique spécialisé.

Les enseignants de soutien sont rattachés au domaine de compétences école spécialisée de la Fondation Les Perce-Neige.

2. Élèves concernés

Le soutien scolaire est destiné aux élèves en situation de handicap mental ainsi qu'aux élèves atteints d'autisme ou de troubles du spectre autistique (TSA).

Les élèves concernés fréquentent à plein temps les classes régulières de l'école publique.

Seul un diagnostic posé par un médecin permet de valider l'hypothèse de la présence d'un trouble reconnu.

3. Procédure de demande de soutien

L'enseignant titulaire, ou les parents si l'enfant n'est pas encore scolarisé, initie la demande de soutien auprès de l'office de l'enseignement spécialisé selon la procédure officielle:

www.ne.ch/oes

(cf. soutien pédagogique spécialisé / SPS)

4. Prise en charge

Selon les besoins particuliers, l'élève bénéficie de une à plusieurs périodes de soutien individuel hebdomadaire.

Le soutien a lieu pendant les heures de classe. Une collaboration étroite s'établit entre les enseignant(e)s.

5. Missions

- Favoriser l'intégration scolaire et sociale de l'élève.
- Accompagner et soutenir l'apprentissage des notions scolaires étudiées en classe.
- Aider à renforcer le lien entre l'école, la famille et les autres intervenants éventuels.
- Informer, sensibiliser et soutenir les enseignants titulaires.
- Favoriser l'échange et le partage d'expériences communes avec le groupe classe.

6. Objectifs

En collaboration avec le titulaire, ces objectifs doivent permettre à l'enfant en situation de handicap d'être un élève de la classe.

- Offrir à l'élève des supports d'enseignement et des situations d'apprentissage adaptés.
- Moduler les interventions de soutien pour l'élève en fonction du contexte et des besoins.
- Permettre à l'élève de remplir une majorité des rôles sociaux valorisés dans la classe¹.
- Evaluer et actualiser le projet pédagogique individualisé (PPI)².
- Participer à l'évaluation du projet scolaire individualisé (PSI)³.

¹ il s'agit de la participation aux rôles rencontrés dans la classe, par exemples: apprendre, faire partie d'un groupe, avoir une place, du matériel, etc.

² il s'agit de l'ensemble des objectifs posés pour une année scolaire sur le plan cognitif et social

³ il s'agit du projet d'intégration porté par l'école pour toute la scolarité obligatoire.